

# LA BIARROSE

2nd Édition

## RÈGLEMENT DE « LA BIARROSE »

La foulée solidaire 100% féminine

Dimanche 13 juillet 2014

### ARTICLE 1 :

L'association LABEL ROSE et la SARL DESERTOOURS- REY VOYAGES organisent la manifestation, « LA BIARROSE », la foulée solidaire 100% féminine au profit de 2 associations « Le Cancer du sein, parlons-en !!! », et « Life is Rose », sur un parcours de 6km environ, le long de la cote à Biarritz. L'épreuve consiste à relier, grâce à une boucle de 6km, le phare de Biarritz à la grande plage, avec une arrivée sur le parvis sud.

### ARTICLE 2 :

La manifestation est ouverte aux coureuses à partir de 16 ans (*nées avant juin 1998*) et aux handisports « debout ». Pour des raisons de sécurité et de parcours, nos amis handisports « fauteuil » ne sont pas autorisés à prendre part à la course.

### ARTICLE 3 :

Cette manifestation ne donnant lieu à aucun classement, et aucun chronométrage, les participantes ne sont pas tenues de présenter à l'organisateur une **licence sportive ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.**

### ARTICLE 4 :

Le départ de la course sera donné du phare de Biarritz, sur l'esplanade Elisabeth II, pour les coureuses valides et handisports debout. Le rassemblement des participantes aura lieu sur la ligne de départ 10 minutes avant les horaires indiqués ci-dessous :

### ARTICLE 5 :

9h30, Echauffement collectif

10h00, Départ de LA BIARROSE

Une collation d'eau et de gâteaux sera servie aux participantes à l'arrivée de la course.

### ARTICLE 6 :

Tout accompagnateur (suiveur, entraîneur, famille...) à bicyclette ou roller est interdit.

### ARTICLE 7 :

La Croix Rouge Française sera présente. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course toute participante paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

### ARTICLE 8 :

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance auprès de la compagnie « en attente de devis par ALLIANZ » couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles des participants et celle de toute personne nommément désignée qui prête son concours à l'organisation (salariés, bénévoles). Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

L'organisation rappelle aux participantes l'intérêt qu'ils ont à souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L. 321-4 du code du sport).

### ARTICLE 9 :

Un tirage au sort par numéro de dossards sera effectué à la fin de l'épreuve. 3 dossards seront récompensés par des lots. L'ensemble des participantes recevra également des lots fournis par nos partenaires.

***Présence de la coureuse obligatoire pour recevoir sa récompense et lots.***

**ARTICLE 10 :**

Le montant de l'inscription est le suivant :

- 15 €,
- 13 €, en pré-inscription, jusqu'à 15 jours avant la date de l'évènement
- 25 € en pack duo (2 participantes)
- 60 € en pack groupe (3 participantes minimum, 5 personnes maximum)

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

L'inscription via le « pack groupe » requiert 3 participantes minimum. Le cas contraire, l'organisation se réserve le droit de relancer les participantes inscrites pour régularisation. Si le nombre de participantes est inférieur à 3 le jour de la course, l'inscription sera alors considérée comme nulle et aucun dossard ne pourra être retiré.

**ARTICLE 11 :**

Le retrait des dossards pourra se faire aux Galeries Lafayette de Biarritz le week-end du 5 juillet, et le jour même sur le site de départ, à partir de 8h30:

**Une pièce d'identité sera demandée pour récupérer les dossards. La rétrocession du dossard est formellement interdite**

**ARTICLE 12 :**

Chaque coureuse autorise expressément les organisateurs de LA BIARROSE La Foulée solidaire 100% féminine, ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires ou les médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à cette course, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**ARTICLE 13 :**

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresse et si possible votre numéro de dossard.

**Le Comité d'Organisation**